

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2022 - 20h30

Le compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire adresse ses bons vœux à l'assemblée, et remercie les conseillers ayant pris part à l'opération une « brioche pour nos aînés » en participant à la distribution du 15 janvier dernier, à la salle des fêtes.

Finances demande de subvention DETR / aménagement de l'ancienne imprimerie (nouvelle tranche)

La commission bâtiment présente les devis suivants :

- Vestiaire social :
 - o Ets Taudière (plaquiste) 2 971 €TTC (= 2 475,83 €HT)
 - o EEAC (électricité) 4 290 €TTC (= 3 575 €HT)
- Local :
 - o Ets Taudière (plaquiste) 5 313 €TTC (= 4 427,50€HT)
 - o EEAC (électricité) 5 280 €TTC (= 4 400 €HT)
 - o EEAC (chauffage) 6 313 €TTC (= 5 260,83 €HT)
 - o EEAC (WC PMR) 3 796 €TTC (= 3 163,33 €HT)
 - o Ets Pain (huisseries ext) 3 035 €TTC (= 2 529,16 €HT)

Le total des travaux envisagés s'élève à 30 998 €TTC. Le plan de financement pourrait être le suivant :

Estimatif travaux HT	25 831,65 €
Subvention DETR (40 %)	10 332,00 €
Restes à charge (y compris TVA)	20 666,00 €

D'autres travaux vont être rajoutés à cet estimatif (dont ceux relatif à la peinture). Le montant total des dépenses n'est donc à ce jour pas arrêté. Cependant, le conseil acte la demande de subvention DETR, qui reste en attente jusqu'à réception des derniers devis à venir.

Finances : avenants aux marchés de travaux de la salle des fêtes

Le conseil autorise la signature des avenants suivants :

Pour le lot 5 (Menuiserie intérieures et doublage) : la modification de la gamme de fournitures utilisées pour les travaux sur le plafond de la salle des fêtes (plafond constitué par vissage de plaques de plâtre sur une ossature métallique fixée à la structure avec les suspentes), l'annulation de la modification de l'escalier tournant, et de l'escalier mobile, le remplacement du mécanisme de désenfumage, le remplacement du mécanisme de désenfumage (initialement in prévu).

Lot	Lot 5	
	Menuiserie intérieures et Doublage	
Entreprise	POUGNAND SCOP SA (Celles sur Belle)	
Montant initial	20 483,62 € HT	
Avenant 1	- 5 826,26 € €HT	<i>(soit - 28,44 % du montant initial)</i>
Total	14 657,36 €HT	

Pour le lot 7 (Peinture): Travaux en moins values : travaux préparatoires et peinture de finition sur supports plaques de plâtres en paroi et en plafond, bandes podotactiles, travaux préparatoires sur les supports existants. Travaux en plus values : cantonnement du plafond, ponçage et nettoyage, peinture (sous couche et 2 couches de peintures), puits de jour et 9 plaques chauffage : lessivage et peinture.

Lot	Lot 7	
	Peinture	
Entreprise	RENOV'DECO SARL (Chef-Boutonne)	
Montant initial	4 567,71€ HT	
Avenant 1	-1 377,80 € €HT	<i>(soit 0,71 % du montant initial)</i>
Avenant 2	1 410,28 €HT	
Total	4 600,19 €HT	

Finances : autorisation de dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses engagées l'an passé

Afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations comptables, le conseil autorise le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur du quart des dépenses d'investissement de 2021.

	Crédits consommés en 2021	Limite de dépenses avant le vote du BP 2022
Chapitre 20	21 199 €	$21\,199 \times 25\% = 5\,299 \text{ €}$
Chapitre 21	624 905 €	$624\,905 \times 25\% = 156\,226 \text{ €}$

Mellois en Poitou : restitution sur participation au fonds anti-covid à destination des entreprises du territoire = avenant à la convention de constitution du fonds de soutien

Le fonds d'un million d'euros était constitué pour moitié par la Communauté de communes, et par les communes membres pour l'autre partie. Les fonds distribués aux entreprises et associations employeuses ont été puisés dans la part intercommunale dans un premier temps, jusqu'à consommation totale. Ensuite, les parts communales ont été sollicitées.

L'intégralité de ces fonds n'a pas été distribuée. En effet, la part du fonds abondé par les communes a été consommée à hauteur d'environ 46 %. Mellois en Poitou ne pouvant pas garder les ressources restantes, une restitution doit être pratiquée.

Pour rappel, Lezay devait participer à hauteur de 20 560 € sur 2 ans. En 2021, 10 280 € ont été mandatés. A l'issue de la signature de l'avenant proposé, Mellois en Poitou n'appellera pas le 2^{ème} versement, et procédera à un remboursement de 894.56 €. Le conseil donne son accord.

Personnel : convention d'adhésion à la mission CNRACL du Centre de Gestion.

La commune est affiliée au centre de gestion et a conclu une convention relative à l'accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

Cette convention, d'une durée de 3 ans (du 01-02-2022 au 31-01-2025), est à renouveler cette année. Le conseil autorise la signature de cette convention.

Personnel : convention d'adhésion à la prestation chômage du Centre de Gestion.

La commune est affiliée au centre de gestion et a conclu une convention relative au traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion.

Cette convention d'une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction. Le conseil autorise la signature de cette convention.

Signature du bail du Restaurant du marché

Le conseil autorise la signature du bail pour la location du Restaurant du marché aux bestiaux à M. François MAZAUD, dont les principaux points sont les suivants :

- Durée du bail : 9 années à compter du 01-01-2022
- Loyer : 1 200 €TTC/mois
- Révision triennale

Questions diverses :

- ❖ Commission communication : le P'tit bulletin devrait être très prochainement livré, ainsi que l'agenda 2022. Les conseillers seront aussitôt avisés afin d'effectuer la distribution dans les boîtes aux lettres des lezéens. Dernièrement, suite à une rencontre avec des membres de l'espace jeunes (encadrants et bénéficiaires), le projet d'un skate-parc avance : le lieu d'implantation pourrait être à proximité immédiate de l'espace jeunes (en lien avec le CAUE79 pour une meilleure intégration dans un plan global

d'aménagement) ; l'installation d'un parcours sportif (agrès) pourrait également être envisagée du côté du city-stade. Le projet reste à finaliser.

- ❖ Commission des bâtiments : plusieurs dossiers vont être prochainement examinés en commission : le point à temps automatique (PATA) le projet d'agrandissement de l'entreprise Geoffroy (projet de cession d'une partie du terrain du foirail). d'autres dossiers suivent leur cours : le gymnase (le dossier de consultation des entreprises devrait prochainement être proposé pour validation), le projet de sécurisation du carrefour dit « d'Intermarché » : la phase de test d'une durée d'environ 6 mois va prochainement débuter, à l'issue de laquelle le projet sera finalisé avec l'appui des services du Territoire.
- ❖ Commission urbanisme : elle travaille sur l'intégration paysagère des containers d'OM et de recyclage.
- ❖ Commission des marchés : depuis le début de l'année (3 marchés) les apports sont satisfaisants avec environ 4 000 veaux et 300 gros bovins. A noter que la venue d'un nouvel opérateur (abattoir) conforte le marché des gros bovins.
- ❖ La Fédération française de handball nous informe que le Handball club de Lezay, se voit attribuer le LABEL OR pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Cette distinction prend en compte le public féminin dans les effectifs des moins de 9 ans et moins de 12 ans, l'amélioration du niveau d'encadrement des jeunes et l'adaptation des matériels pédagogiques, la mise en place d'une pratique éducative de qualité, la vie du club (interaction avec les établissements scolaires et participation aux opérations fédérales).
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner : sur les 7 projets de cession présentés, la commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- ❖ Agenda :
 - 14-02 : commission des finances (journée)
 - 16-02 : conseil municipal
 - 11-06 : foire agricole et fête des écoles
 - 18 et 19-06 : slalom des écuries Augias
 - 25-06 : journée festive du Handball club

Fin de conseil : 22h